

Soutien de rebond en fonds propres et quasi-fonds propres

CAISSE DES DEPOTS

Présentation du dispositif

Pour préparer le rebond suite à la crise sanitaire liée à l'épidémie du Coronavirus, la Banque des Territoires a mis en place une nouvelle ligne d'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres dédiées aux acteurs régionaux de la filière tourisme/loisirs (clients ou non de la Banque des Territoires).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles à ce dispositif :

- les sociétés immobilières et d'infrastructures,
- les entreprises à caractère territorial privées ou publiques,
- les entreprises issues d'une relation longue avec la Banque des Territoires.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Une ligne d'intervention d'un montant totale de 100 M€ avec des tickets compris entre 1 M€ et 15 M€.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Pour plus d'information il faut contacter le référent régional de la Banque des Territoires en cliquant sur "Déposer son dossier".

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 > Tourisme

Organisme

CAISSE DES DEPOTS

- **Accès aux contacts**
 Web : www.caissedesdepots.fr/...